

**Municipalité de Normétal
District d'Abitibi-Ouest
Province de Québec**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de
Normétal, située au 59, 1^{re} Rue, à la salle de l'hôtel de ville,
le 9 juillet 2024 à 19 h 30**

Sont présents : MM Ghislain Desbiens, maire
Gérald Lamoureux, conseiller # 3
Steve Lamoureux, conseiller # 5
Mme Monique Bouchard, conseillère # 4

Sont absents : MM Nestor Dubé, conseiller # 1
Patrice Morin, conseiller # 2
Mme Lise Bégin, conseillère # 6

Est également présente : Mme Lyne Blanchet, greffière-trésorière

1. Ouverture

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président, il est 19 h 30.

2024.07.171

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Gérald Lamoureux, appuyé par madame Monique Bouchard et résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que présenté en ajoutant le point dans le varia : 10.1 Dépôt de projet dans PRACIM pour la réfection des planchers (peinture) à la caserne.

Adoptée unanimement

3. Approbation des procès-verbaux

2024.07.172

3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juin 2024

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juin 2024;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

Il est proposé par monsieur Steve Lamoureux, appuyé par madame Monique Bouchard et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du 11 juin 2024.

Adoptée unanimement

2024.07.173

3.2 Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 juin 2024

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 juin 2024;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

Il est proposé par monsieur Gérald Lamoureux, appuyé par monsieur Steve Lamoureux et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du 25 juin 2024.

Adoptée unanimement

4. Correspondance

MAMH	Péréquation 401 870 \$.
MAMH	Compensation des terres publiques 10 116 \$.

MELCCFP	Autorisation pour l'installation et l'exploitation d'un traitement et chloration de l'eau potable.
MSP	Versement du paiement dans le cadre du Programme d'assistance financière spécifique relatif aux incendies de forêt du printemps et de l'été 2023 au Québec : 313 563,64 \$. Ce qui n'a pas été autorisé : eau, essence et le taux de location des véhicules a été ajusté.
Service de sécurité incendie	Dépose une demande pour l'achat de la peinture pour les planchers à la caserne : 12 000 \$. Un projet sera déposé dans PRACIM.

5. Trésorerie

2024.07.174

5.1 Dépôt du rapport mensuel des revenus et des dépenses

La greffière-trésorière dépose au conseil le rapport mensuel des revenus et des dépenses de la Municipalité au 30 juin 2024.

2024.07.175

5.2 Liste des dépenses incompressibles

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale dans le cadre de la séance ordinaire du 9 juillet 2024;

Il est proposé par monsieur Steve Lamoureux, appuyé par monsieur Gérald Lamoureux et résolu d'approuver le paiement pour :

- Mars 2024 totalisant 353,29\$ et représenté par le chèque L2400074.
- Avril 2024 totalisant 141,45\$ et représenté par le chèque L 2400075.
- Mai 2024 totalisant 94,80\$ et représenté par le chèque L2400076; Annulation du chèque L2400057 totalisant 1 465,84\$ et refait par les chèques L2400070 et L2400071; Annulation du chèque L2400059 totalisant 1 971,39\$ et refait par les chèques L2400072 et L2400073.
- Juin 2024 totalisant 9 401,11 \$ et représenté par les chèques L2400077 à L2400081.
- Juillet 2024 totalisant 9 804,63 \$ et représenté par les chèques L2400082 à L2400087.
- **IL EST RÉSOLU** d'approuver le paiement des salaires des employés et des élus pour les semaines 24 à 27 totalisant 29 789,13\$ (brut).

Adoptée unanimement

2024.07.176

5.3 Approbation du paiement des factures à payer

Il est proposé par monsieur Steve Lamoureux, appuyé par madame Monique Bouchard et résolu d'approuver le paiement des dépenses pour :

- Mars 2024 totalisant 353,29\$ et représenté par le chèque L2400074.
- Avril 2024 totalisant 141,45\$ et représenté par le chèque L2400075.
- Mai 2024 totalisant 94,80\$ et représenté par le chèque L2400076; Annulation du chèque L2400057 totalisant 1 465,84\$ et refait par les chèques L2400070 et L 2400071; Annulation du chèque L2400059 totalisant 1 971,39\$ et refait par les chèques L2400072 et L2400073.
- Juin 2024 totalisant 71 651,87\$ et représenté par les chèques L2400077 à L2400081; P2400240 à P2400244 et P2400248 à P2400273.
- Juillet 2024 totalisant 48 805,81\$ et représenté par les chèques C2400033 à C2400036; L2400082 à L2400087; P2400245 à P2400247 et P2400274 à P2400282.

Adoptée unanimement

6. Administration

2024.07.177

6.1 Droit de veto - résolution 2024.06.166 – Regroupement des propriétaires de chalets du Lac Pajegasque

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire du 11 juin 2024, le conseil municipal adopte la résolution numéro 2024.06.166 relative à une demande de contribution pour l'entretien hivernal de la route 21621, déposée par le Regroupement des propriétaires de chalets du Lac Pajegasque (ci-après cité : Regroupement);

CONSIDÉRANT QUE le 17 juin 2024, madame Monique Bouchard, mairesse-suppléante s'est prévaluée de son droit de veto, suite à des informations supplémentaires, à l'égard de la résolution 2024.06.166, conformément à l'article 142 du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le Regroupement demande au conseil de contribuer financièrement à une partie de leur fardeau monétaire;

CONSIDÉRANT QUE le montant demandé reste à la discrétion du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire accorder un montant de 100,00 \$ au Regroupement des propriétaires de chalets du Lac Pajegasque afin de contribuer au financement pour l'entretien hivernal;

CONSIDÉRANT QUE la Loi prévoit, dans un tel cas, que la décision doit être soumise de nouveau au conseil, à la séance ordinaire suivante, pour reconsidération;

CONSIDÉRANT QUE la résolution se lisait comme suit :

2024.06.166 13.6 Regroupement des propriétaires de chalets du Lac Pajegasque

CONSIDÉRANT la demande du Regroupement des propriétaires de chalets du Lac Pajegasque déposée au conseil;

CONSIDÉRANT QUE le Regroupement demande une contribution pour l'entretien hivernal de la jonction de la Route 111 vers le Lac Pajegasque. (Le tiers du montant que le Regroupement doit assumer est 1 080 \$);

CONSIDÉRANT QUE les deux tiers sont assumés par la localité de Beaucanton et le Gouvernement Régional Eeyou Istchee Baie James;

Il est proposé par monsieur Steve Lamoureux, et résolu par monsieur Patrice Morin d'accorder le montant de 1080 \$ au Regroupement des propriétaires de chalets du Lac Pajegasque afin de contribuer au financement.

Il est proposé par monsieur Steve Lamoureux, appuyé par madame Monique Bouchard et résolu **D'ABROGER** la résolution 2024.06.166.

Adoptée unanimement

2024.07.178

6.2 Abroger la résolution 2024.06.144 - Location du vieux camion autopompe

CONSIDÉRANT qu'Amex Exploration retire sa demande de location du vieux camion autopompe;

Il est proposé par monsieur Gérald Lamoureux, appuyé par monsieur Steve Lamoureux et résolu d'abroger la résolution 2024.06.144.

Adoptée unanimement

2024.07.179

6.3 Adjudication d'un emprunt par billets

Il est proposé par monsieur Steve Lamoureux, appuyé par monsieur Gérald Lamoureux et résolu :

QUE la Municipalité de Normétal accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse Desjardins de l'Abitibi-Ouest pour renouveler le taux du billet no 2 pour les 5 dernières années référant en date du 8 juillet 2024 au montant de 89 200 \$. Ce billet est émis au prix de 100,00 \$ CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

16 800 \$	4,85 %	8 juillet 2025
17 300 \$	4,85%	8 juillet 2026
17 800 \$	4,85 %	8 juillet 2027
18 400 \$	4,85 %	8 juillet 2028
18 900 \$	4,85 %	8 juillet 2029

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci;

QUE la direction générale est autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité de Normétal tous les effets pertinents dans le dossier.

Adoptée unanimement

2024.07.180

6.4 Tableau de bord en gestion municipale : « Munys »

CONSIDÉRANT QUE l'Association des directeurs municipaux du Québec, ci-après nommé « ADMQ » a dévoilé lors du congrès à Québec un nouveau tableau de bord en gestion municipale : « Munys »;

CONSIDÉRANT QUE cet outil de travail permet de mieux planifier le travail ;

CONSIDÉRANT QUE cet outil allège la charge de travail;

CONSIDÉRANT QUE Munys, c'est :

- un calendrier des obligations légales et réglementaires à effectuer;
- des fiches détaillées des obligations, incluant les étapes légales à réaliser pour chaque obligation. De plus, des documents pour réaliser ces tâches ainsi que des formations liées sont disponibles;
- un outil performant pour vous épauler dans la gestion contractuelle et dans le traitement des demandes d'accès à l'information incluant un calculateur de délai ainsi que la prise en compte des plaintes et addenda pour la gestion contractuelle;
- la possibilité de déléguer des tâches à même la plateforme;
- des mises à jour constantes;
- développé sur mesure pour les municipalités (Code municipal et Loi sur les cités et villes), MRC (avec et sans TNO) et régies;

Il est proposé par monsieur Steve Lamoureux, appuyé par madame Monique Bouchard et résolu

DE DÉFRAYER le cout d'activation pour une licence au montant de 405 \$;

DE DÉFRAYER les frais annuels pour un montant de 325 \$;

D'IMPUTER la dépense dans le code budgétaire 02-130-00-454-00.

Adoptée unanimement

2024.07.181

6.5 Modification du calendrier des séances ordinaires du conseil

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier la date de la séance ordinaire du 13 août 2024;

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal prévoit que le conseil peut décider qu'une séance ordinaire sera tenue à une date ou à une heure différente de celle prévue au calendrier;

Il est proposé par monsieur Gérald Lamoureux, appuyé par madame Monique Bouchard et résolu par les membres du conseil :

QUE la séance ordinaire du mois d'août sera tenue le mardi 6 août 2024, et ce, dès 19 h 30;

QU'un avis public de la modification apportée au calendrier soit affiché et publié sur la page Facebook de la municipalité, au bureau poste et sur le babillard à l'hôtel de ville par la greffière-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

Adoptée unanimement

2022.07.182

6.6 Vacances annuelles de la direction générale

CONSIDÉRANT QUE la direction générale veut se prévaloir de son congé annuel durant la période estivale, soit du 15 juillet au 1^{er} août 2024 et du 12 au 19 août 2024;

Il est proposé par monsieur Gérald Lamoureux, appuyé par monsieur Steve Lamoureux et résolu d'autoriser la directrice générale à se prévaloir de son congé annuel aux dates demandées.

Adoptée unanimement

2024.07.183

6.7 Travaux d'entretien et manuels - Employé 37

CONSIDÉRANT QUE l'employé 37 s'occupe de l'entretien des fleurs en période estivale;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a plusieurs projets en cours qui demandent d'avoir un employé supplémentaire sur appel, au besoin;

Il est proposé par monsieur Steve Lamoureux, appuyé par madame Monique Bouchard et résolu d'autoriser la direction générale à faire appel à l'employé 37 pour différents travaux d'entretien et manuels, lorsque les travaux publics sont occupés.

Adoptée unanimement

7. Service sécurité incendie

2024.07.184

71. Achat d'un véhicule

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Normétal a un service de sécurité incendie qui dispense des services sur son territoire et auprès des municipalités et des localités faisant partie de l'entente intermunicipale;

CONSIDÉRANT la nécessité de posséder un nouveau véhicule afin d'assurer le service de pointeur lors des interventions ainsi que pour les Premiers Répondants;

CONSIDÉRANT QU'une opportunité s'est offerte à la municipalité pour acquérir un véhicule usagé (ambulance) auprès de Action Picture Car Inc.;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'analyse du véhicule, la municipalité a pris en considération des critères tels que le prix, les besoins du service, les inspections et les réparations nécessaires, entre autres;

Il est proposé par monsieur Gérald Lamoureux, appuyé par madame Monique Bouchard et résolu :

DE PROCÉDER à l'achat du véhicule de marque Chevrolet Express 2014 (ambulance) pour le service de sécurité incendie de Normétal, au montant de 10 000 \$ plus les taxes applicables;

D'AUTORISER le conseiller M. Nestor Dubé à signer les documents nécessaires, au nom et pour le compte de la Municipalité de Normétal;

DE DEMANDER des soumissions pour des travaux de peinture ou autres produits et de lettrage pour que le véhicule soit conforme;

D'AUTORISER la directrice générale à affecter la somme nécessaire à même le surplus accumulé de la Municipalité de Normétal pour effectuer cette dépense en immobilisation ;

DE BUDGETER dans les prévisions budgétaires 2025, les quotes-parts des municipalités et des localités faisant partie de l'entente intermunicipale pour qu'elles puissent rembourser les coûts engendrés pour l'achat et la réparation du véhicule auprès de la Municipalité de Normétal.

Adoptée unanimement

8. Santé et bien-être

2024.07.185

8.1 Abroger la résolution 2024.06.151 et Nomination d'un représentant municipal au sein du conseil d'administration de l'Office d'habitation Lac Abitibi

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'abroger la résolution 2024.06.151;

CONSIDÉRANT QU'il ne peut pas y avoir de remplaçant sur le conseil d'administration de l'Office d'habitation Lac Abitibi;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit procéder à la nomination d'un seul représentant au sein du conseil d'administration de l'Office d'habitation Lac Abitibi;

Il est proposé par madame Monique Bouchard, appuyé par monsieur Steve Lamoureux et résolu que monsieur Ghislain Desbiens, soit nommé à titre représentant de la Municipalité de Normétal sur le conseil d'administration de l'Office d'Habitation Lac Abitibi et ce, jusqu'à la fin du mandat.

Adoptée unanimement

9. Loisirs et culture

2024.07.186

9.1 Achat d'une clôture pour Le Jardin du Nord dans le cadre du programme Placer l'agroalimentaire au cœur du milieu de vie

CONSIDÉRANT QUE le projet : *Placer l'agroalimentaire au cœur du milieu de vie* nécessite l'installation d'une clôture à l'emplacement du jardin communautaire;

Il est proposé par madame Monique Bouchard, appuyé par monsieur Steve Lamoureux et résolu de faire l'achat d'une clôture au montant de 3 176,52 \$, dépense à imputer au poste budgétaire 02-701-50-651-03.

Adoptée unanimement

2024.07.187

9.2 Création d'une page Facebook officielle et publique

CONSIDÉRANT QUE le chantier G de la *Planification stratégique et plan d'action* déposé par la coopérative Enclume vise à optimiser les outils et processus de communication entre la municipalité et la population;

CONSIDÉRANT QUE dans un esprit de transparence et dans une volonté de démontrer l'ampleur des actions entreprises par la municipalité dans la revitalisation du village;

CONSIDÉRANT QUE les communications ne doivent pas se faire de manière aléatoire, mais plutôt de façon réfléchie, planifiée et davantage standardisée;

Il est proposé par monsieur Steve Lamoureux, appuyé par madame Monique Bouchard et résolu

D'OFFICIALISER la page utilisée par la municipalité et de s'assurer que tous les citoyens désirants s'y abonner peuvent le faire sans obstacle. Afin de conserver cet outil de communication, une limitation concernant la possibilité de commenter sera ajoutée afin d'éviter de stimuler les débats sur différents sujets. Les débats peuvent et doivent continuer d'avoir lieu, mais la page Facebook de la municipalité ne sera pas l'outil ni l'endroit pour mener des discussions éclairées, courtoises et efficaces;

DE PARTAGER les accès d'administrateur au personnel concerné;

D'ÉTABLIR les lignes directrices de communication pour les publications sur la page Facebook, ainsi que les paramètres d'interaction autorisés

DE COMMUNIQUER les nouvelles directives d'usage liées à la page Facebook de la municipalité aux différents abonnés;

DE MANDATER la chargée de projets pour la mise en œuvre de ce chantier.

Adoptée unanimement

2024.07.188

9.3 Stratégie végétale – Ambiance et qualité paysagère au cœur du village

CONSIDÉRANT QUE le chantier E.1 : « *Aménagement paysager des terrains publics* » de la *Planification stratégique et plan d'action* déposé par la coopérative Enclume vise à planter une palette de végétaux complémentaires et esthétiquement attrayante;

CONSIDÉRANT QUE les espèces végétales choisies sont adaptées au climat local, au sol et aux conditions environnementales spécifiques qui possèdent des caractéristiques résistantes aux feux, minimisant ainsi les risques de propagation à l'intérieur du périmètre du village;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif de ces choix consiste en une utilisation plus efficace des ressources et une réduction des coûts d'entretien à long terme;

Il est proposé par madame Monique Bouchard, appuyé par monsieur Steve Lamoureux et résolu d'adopter et de mettre en œuvre la stratégie végétale de la Planification stratégique et du plan d'action, Enclume afin de permettre à la municipalité de standardiser ses interventions sur différents types de site, que ce soit aux abords d'un bâtiment municipal, à l'intérieur d'un parc ou encore sur des lots en friche, en attente d'une nouvelle vocation.

Adoptée unanimement

2024.07.189

9.4 Inauguration officielle du parc d'entraînement extérieur et zone de jeu, Terrain multisports

CONSIDÉRANT QUE les projets : *Achat de matériel et d'équipement pour valoriser le terrain multisports* dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie de la MRCAO ainsi que celui : *Bouger et s'activer tous ensemble!* dans le cadre du programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure du gouvernement du Québec tire à sa fin;

Il est proposé par monsieur Steve Lamoureux, appuyé par monsieur Gérald Lamoureux et résolu d'inviter les citoyens à venir souligner l'inauguration de la phase A des travaux au terrain multisports le 3 août 2024 à 13 h. Un punch sera offert aux convives et nous profiterons de l'occasion pour procéder à la coupe du ruban.

Adoptée unanimement

2024.07.190

9.5 Installation d'un système WI-FI à la Salle des loisirs

CONSIDÉRANT QUE le rapport du comité de suivi et *Plan d'action – Politique familiale et des aînés 2023-2028* a été adopté lors de la séance ordinaire du 14 mai dernier;

CONSIDÉRANT QUE le comité de suivi et *Plan d'action – Politique familiale et des aînés 2023-2028* note quelques recommandations sur la poursuite d'actions à mettre en priorité pour l'an 2024;

CONSIDÉRANT QUE l'une de ces recommandations est de procéder à l'installation en urgence d'un système de WI-FI à la Salle des loisirs;

Il est proposé par monsieur Steve Lamoureux, appuyé par madame Monique Bouchard et résolu de procéder au déploiement d'un réseau WI-FI à la Salle des loisirs afin d'offrir des retombées positives sur la vie associative et communautaire et ainsi permettre une meilleure utilisation des lieux lors des locations de salle par un tiers, et ce, avant le 30 août 2024.

Adoptée unanimement

2024.07.191

9.6 Lancement de la Politique familiale et des aînés 2023-2028

CONSIDÉRANT QUE le comité de suivi du plan d'action et de la *Politique familiale et des aînés 2023-2028* a reçu les impressions de la politique;

Il est proposé par monsieur Steve Lamoureux, appuyé par madame Monique Bouchard et résolu d'inviter les citoyens à venir souligner le lancement de la *Politique familiale et des aînés 2023-2028* sous forme de cocktail (vin et fromage) le 13 septembre 2024 de 18 h 30 à 20 h 30, à la Salle des loisirs.

Adoptée unanimement

2024.07.192

9.7 Achat d'un bloc sanitaire – Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA)

CONSIDÉRANT QUE le projet déposé dans le cadre du *Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA)* a été accepté et que la municipalité pourra bénéficier d'une aide financière maximale de 100,000\$ pour améliorer le vieillissement actif de notre communauté grâce à la démarche Municipalité amie des aînés;

Il est proposé par madame Monique Bouchard, appuyé par monsieur Steve Lamoureux et résolu de faire l'achat d'un bloc sanitaire auprès d'un vendeur spécialisé et de respecter le budget du PRIMA.

Adoptée unanimement

2024.07.193

9.8 Les Mardis découvertes de la MRCAO – Sentiers Jean-Guy Ledoux

CONSIDÉRANT QUE le 19 juin dernier, a eu lieu le lancement officiel de la saison touristique estivale à la MRC d'Abitibi-Ouest;

CONSIDÉRANT QU'ILS invitent les visiteurs régionaux, nationaux et internationaux à découvrir nos différents attraits en Abitibi-Ouest;

CONSIDÉRANT QUE l'activité « Les mardis découvertes » est de retour pour une deuxième édition et qu'il s'agit d'un service clé en main comprenant transport et dégustation.;

CONSIDÉRANT QUE notre municipalité a été sélectionné pour cette deuxième édition. L'activité aura lieu le 16 juillet prochain dans les sentiers Jean-Guy Ledoux;

Il est proposé par madame Monique Bouchard, appuyé par monsieur Gérald Lamoureux et résolu

DE MANDATER la chargée de projets pour accueillir les participants ainsi que les représentants de la MRCAO lors de l'activité;

D'OFFRIR un sac à l'effigie de la municipalité à tous les participants.

Adoptée unanimement

2024.07.194

9.9 Écono-lunch Norbec : Demande de subvention salariale- Services Québec

Il est proposé par monsieur Gérald Lamoureux, appuyé par monsieur Steve Lamoureux et résolu

DE DÉPOSER une demande de subvention salariale auprès de Services Québec pour le projet : Écono-lunch Norbec;

D'ACCEPTER la responsabilité du projet présenté dans le cadre de cette mesure;

D'AUTORISER madame Lyne Blanchet directrice générale à signer tout document officiel concernant le projet, et ce, avec le gouvernement du Québec;

DE S'ENGAGER à couvrir tout cout dépassant la contribution allouée par le gouvernement du Québec dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.

Adoptée unanimement

2024.07.195

9.10 Sondage à la population – Lignes d'arrêts mécanisées (tranchées)

CONSIDÉRANT les résultats du sondage à la population pour réhabiliter les lignes d'arrêts mécanisées (tranchées);

Il est proposé par monsieur Steve Lamoureux, appuyé par madame Monique Bouchard et résolu de prendre acte des réponses des citoyens concernant les mesures d'atténuation des risques portant sur les lignes d'arrêt mécanisées. Le sondage a été acheminé dans les cases postales et seulement 14 répondants ont participé.

Adoptée unanimement

2024.07.196

9.11 Dons / Challenge Hecla Québec - Beattie

CONSIDÉRANT QUE l'édition 2024 du *Challenge Hecla Québec – Beattie* aura lieu ce samedi 13 juillet et que Hecla Québec tient à ce qu'une partie des profits engendrés par le Challenge (tournoi de golf) soit redistribuée principalement à des organismes communautaires de la MRC d'Abitibi-Ouest;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est récipiendaire d'un montant de 1 000\$ en don pour faire l'achat de tubes sur neige/luges afin de permettre la pratique d'activité de plein air en famille;

Il est proposé par monsieur Steve Lamoureux, appuyé par monsieur Gérald Lamoureux et résolu

DE DÉLÉGUER la chargée de projets afin qu'elle puisse représenter la municipalité pour la remise du chèque. L'événement aura lieu au Club de golf Beattie de La Sarre, le 13 juillet dès 9 heures.

Adoptée unanimement

10. Sujets divers (varia)

2024.07.197

10.1 Dépôt de projet dans PRACIM pour la réfection des planchers (peinture) à la caserne

CONSIDÉRANT la demande déposée par le Service de sécurité des incendies pour la réfection (peinture) des planchers à la caserne;

CONSIDÉRANT QUE le projet peut être déposé dans le Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM);

Il est proposé par madame Monique Bouchard, appuyé par monsieur Steve Lamoureux et résolu d'autoriser la direction générale à déposer le projet dans PRACIM.

Adoptée unanimement

11. Parole au public

2024.07.198

12. Fermeture de la séance

Il est proposé par madame Monique Bouchard, appuyé par monsieur Gérald Lamoureux et résolu de clore la séance, il est 20 h 15.

Adoptée unanimement

Ghislain Desbiens, Maire

Lyne Blanchet, Greffière-trésorière